

BTS Métiers de l'Esthétique de la Cosmétique et de la Parfumerie (BTS MECP)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Concevoir et réaliser des prestations esthétiques.
- Conseiller et vendre des produits et appareils de haute technologie.
- Elaborer et mettre au point des protocoles opératoires.
- Fabriquer des produits cosmétiques.
- Participer à la démarche qualité d'un produit cosmétique (évaluation, réalisation de contrôles).
- Elaborer un projet d'exploitation et/ou un plan business.
- Encadrer le personnel d'une entreprise.
- Développer la relation et les services.
- Participer à la gestion financière de l'entreprise.

Entreprises d'accueil

Instituts de beauté, centres de beauté, spa, thalassothérapie, grands magasins, parfumeries, parapharmacies, magasins bio, laboratoires spécialisés dans la cosmétologie.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire soit d'un diplôme de niveau 4 (ex-niveau IV) en esthétique cosmétique (Bac Pro ou BP), soit d'un baccalauréat général ou technologique. CAP esthétique Cosmétique Parfumerie souhaité.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

| Code diplôme | Code RNCP |
|--------------|-----------|
| 32033603 | 20693 |

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2.

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).
Démarrage en août.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
2-3 jours en UFA,
3-2 jours en entreprise.
Le calendrier varie pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Jean-Baptiste d'Allard

7 rue du bief
42600 MONTBRISON
04 77 58 15 89
contact@jbdallard.com
www.jbdallard.com

Contenu de formation

| | Matières |
|---------------------------|---|
| Matières générales | Langue vivante 1 : Anglais |
| | Langue vivante 2 : Espagnol (facultatif) |
| | Physique appliquée |
| | Chimie appliquée |
| | Biologie appliquée |
| Matières professionnelles | Conception et mise en œuvre de techniques esthétiques |
| | Environnement esthétique |
| | Méthodes et moyens de communication |
| | Promotion et communication commerciale |
| | Culture Économique, Juridique et Managériale |
| | Environnement de travail : un outil stratégique |
| | Le produit cosmétique |
| | Management des équipes |
| | Management de l'entité commerciale |
| | Cadre scientifique et technologique |
| | Mise en valeur de produits et de services et communication publicitaire |
| | Actions professionnelles |
| | Travaux pratiques pluridimensionnels |

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|---|-------------|----------|----------|
| E1 : Langue vivante étrangère (Anglais) | 2 | Ponctuel | Oral |
| E2 : Environnement professionnel | 3 | Ponctuel | Écrit |
| E3 : Environnement scientifique et technologique | 4 | Ponctuel | Écrit |
| E4 : Épreuve Professionnelle • Techniques professionnelles • Mise en œuvre opérationnelle management | 6 4 | Ponctuel | Pratique |
| E5 : Conseil et expertise scientifiques et technologiques | 4 | Ponctuel | Écrit |
| E6 : Soutenance du projet | 5 | Ponctuel | Oral |
| Épreuve facultative Langue vivante | | Ponctuel | Oral |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

| | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|------------|------------|---------------|
| Taux de réussite globaux | 85% | 90% | 87,06% |
| • Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...) | 89,72% | 92% | 96,69% |
| • Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...) | 89,13% | 95% | 91,89% |
| • Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...) | 89,97% | 88% | 82,24% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 85,23% | 80% | 60% |
| • Niveau 7 (Formations Bac+4/+5) | 70,27% | 75% | - |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | 44% | 44% | 70% |
| Taux de poursuite d'étude | 50% | 44% | 18% |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | 83% | 86% | 87% |

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licence pro manager technico-commercial en esthétique cosmétique.
- Licence pro commerce spécialité vente et commercialisation nationale et internationale des produits de la cosmétique parfumerie.
- Bachelor esthétique luxe
- Bachelor esthétique santé social...

Débouchés professionnels :

- Responsable d'institut, de spa, de centre de beauté, de parfumerie, d'entreprise de distribution.
- Conseiller de vente.
- Assistant chef de produit.
- Esthéticien(ne).
- Conseiller expert.
- Formateur (France, International).
- Animateur-formateur, marchandiseur.
- Technico-commercial.
- Technicien en biométrie et analyse sensorielle.
- Technicien en recherche et de développement...

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 600 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{ère} année | 27% | 43% | 53%* | 100%* |
| 2 ^{ème} année | 39% | 51% | 61%* | 100%* |
| 3 ^{ème} année | 55% | 67% | 78%* | 100%* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Ligne de bus à proximité : 111 de Saint-Etienne, 112 de Boën sur Lignon.
- Transports scolaires : 2TMC, Voyages DAMON.
- Gare Ter à proximité : place de la gare 42600 MONTBRISON.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA : foyer jeunes travailleurs les clerks 8 rue de la préfecture 42600 MONTBRISON
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA
- Eventuellement internat du lycée Jean-Baptiste d'Allard

Matériel / Équipement

- Salles de pratique pour prestations esthétiques
- Laboratoire
- Salle informatique

Coordonnées de l'UFA



Lycée Jean-Baptiste d'Allard

7 rue du bief
42600 MONTBRISON
04 77 58 15 89
contact@jbdallard.com
www.jbdallard.com

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026